

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA DÉCLARATION

ET À L'ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES

QUE FAIRE LORS DE LA SURVENUE D'UN DÉCÈS MATERNEL ET /OU D'UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE LIÉ AUX SOINS ?

La naissance d'un enfant est la plupart du temps un événement heureux ; il arrive malheureusement que ce dernier soit endeuillé par un décès maternel inattendu. Cet événement, même s'il est rare, est toujours éprouvant pour les familles et pour les professionnels de santé.

LA DÉMARCHE DE SIGNALEMENT-ANALYSE PERMET DE :

- comprendre ce qui s'est passé (recherche des causes) ;
- réduire la survenue des événements ;
- prévenir les récurrences (mise en place de plans d'actions d'amélioration).

LES ÉTUDES DONNENT DES CHIFFRES :

Nombre de décès maternels en France* : 11,8/100 000 naissances, dont 60 % sont jugés comme évitables.

* Les morts maternelles en France : mieux comprendre pour mieux prévenir. 7^e rapport de l'Enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles (ENCMM), 2016-2018, publié le 3/04/2024. © Santé Publique France



Portail national
de signalement

QUE SIGNALER ?

En France, tous les **décès** survenant chez une femme au cours de sa grossesse ou dans l'année suivant son accouchement, **quelle qu'en soit la cause ou le lieu**, sont répertoriés par l'INSERM dans le cadre de l'enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles.

De plus, le décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016 règlemente l'obligation de déclaration de **tout événement indésirable grave et inattendu associé aux soins (EIGS)** ayant pour conséquence le décès, la mise en jeu du pronostic vital ou un probable déficit fonctionnel permanent.

Tout représentant d'établissement ou professionnel de santé, quels que soient son lieu et mode d'exercice, qui en a connaissance doit en faire la déclaration.

COMMENT SIGNALER ?

Vous pouvez le signaler sur le portail national de signalement :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>

ou auprès de l'ARS Centre-Val de Loire : ars45-alerte@ars.sante.fr / 02 38 77 32 10

Signalez également tout décès maternel au réseau Périnatal Centre-Val de Loire pour le recueil INSERM : secretariat.perinat.cvl@chu-tours.fr

POURQUOI SIGNALER ?

Répertorier et analyser tous les EIGS à la recherche des causes profondes de leur survenue s'inscrit dans une démarche de **culture de sécurité des soins** : en parler, analyser, apprendre collectivement, c'est faire progresser les pratiques pour mieux protéger chaque mère et chaque enfant.

Cette démarche anonymisée permet de partager les retours d'expériences, à l'échelle de l'établissement comme au niveau régional et national.

QUI PEUT VOUS AIDER ?

- La Structure régionale d'appui à la qualité et à la sécurité des soins: la SRA Qualiris propose une aide méthodologique à l'analyse des décès et événements indésirables graves associés aux soins : www.qualiris.esante-centre.fr / qualiris@chu-orleans.fr / 02 38 74 43 42
- Le Réseau Périnatal Centre-Val de Loire qui peut apporter un appui scientifique à l'analyse profonde d'un EIGS: www.perinatalite-centre.fr / secretariat.perinat.cvl@chu-tours.fr / 02 47 47 69 60